



1. Question cocottes

Cocotte numéro 1 :

Selon vous, est-ce que la région Ile de France est une région agricole ?

Réponse : Oui la région Ile de France est une région agricole, quelques éléments qui le démontre :

- Les terres agricoles représentent 50% de la surface de l'Ile de France.
- Nombre d'exploitations en Ile de France : 4. 425 (en baisse de 12% en 10 ans)
- Surface : 127 hectares en moyenne (soit 14 ha de plus qu'en 2010)
- Un territoire francilien historiquement céréalier : 80% des exploitations, plus de 150 ha en moyenne

VRAI ou FAUX, il n'y a pas assez d'agriculteur·rice pour remplacer celles et ceux qui partent à la retraite ?

Réponse : Vrai

- Actuellement, il y a 496.000 chefs d'exploitation¹ et un quart des chefs d'exploitation a plus de 60 ans.
- **D'ici 10 ans, la moitié d'entre eux pourrait partir à la retraite.**
- Celles et ceux qui s'installent – autour de 13 000 par an – ne compensent qu'aux deux-tiers les 21 000 arrêts annuels d'activité.
- Plus de la moitié des surfaces libérées par des arrêts d'activité vient agrandir les fermes déjà existantes, qui continuent de se mécaniser et de se spécialiser, pérennisant ainsi une agriculture insoutenable pour l'environnement et peu créatrice d'emplois.
- Cf 3. Données sur l'agriculture en France « Pourquoi avons-nous besoin d'agriculteur·rices nombreux ? »

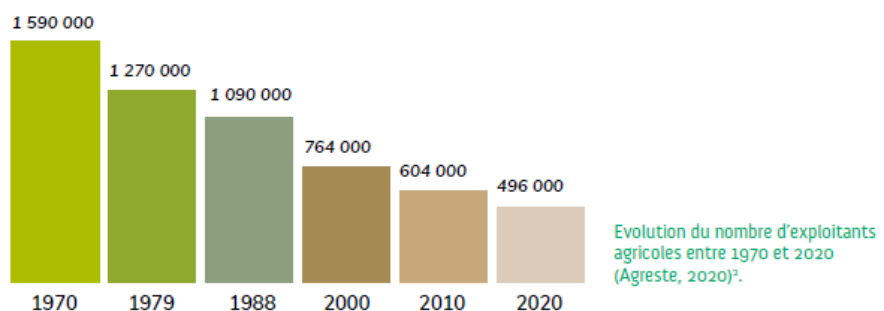
Quel est le pourcentage d'installation agricole réalisée par des femmes en IdF ? 10%, 20%, 40% ?

Réponse : 20%

- En Ile de France, entre 2015 et 2017, **seulement 22% des installations aidées dans la Région sont portées par des femmes.**
- Pourtant, chaque année, en moyenne **40% des personnes qui se présentent dans les points accueil installation (PAI) sont des femmes** et 60% des personnes ne sont pas issues du milieu agricole (NIMA) et
- En termes d'emploi, les femmes représentent 27% des chefs d'exploitation agricole.

Pourquoi y-a-t-il deux fois moins d'exploitant-es agricoles aujourd'hui qu'en 1988 (il y a 30 ans) ?

Les politiques agricoles d'après-guerre ont volontairement contribué à réduire le nombre d'actifs agricoles en France pour rationaliser la production, agrandir et mécaniser les fermes afin de pouvoir nourrir la population.



- Dévalorisation du métier

¹ Agreste, Recensement agricole 2020, *Âge et devenir des exploitations agricoles.*

- Injuste rémunération des paysan-nes
- Tendance à l'agrandissement des surfaces

Quelles difficultés peuvent rencontrer une personne qui souhaite s'installer en tant que paysan-ne ?

- Accompagnement insuffisant ou pas adapté aux spécificités du projet
- Des parcours de formation pas toujours adaptés
- Accès au foncier agricole
- Financement du projet d'installation

C'est quoi une AMAP pour vous ?

Cf 2. Données sur les AMAP

Quelle est la part des fermes qui sont en bio en Ile de France ? 5%, 14%, 40%

Réponse : 14% des fermes d'IdF sont en bio

- **Près de 14% des exploitations franciliennes sont en Agriculture biologique** avec 648 producteurs dont 39% en grande culture et 27% en production de légumes. Elles représentent 7% de la surface agricole d'IDF.
- **A l'échelle de la France c'est 13,4% des fermes qui sont en bio et 10,3% des surfaces agricoles en bio (la surface bio a doublé en 5 ans)**

Cocotte numéro 2 :

Quel pourcentage de la surface de la région Ile de France est dédiée à l'agriculture ? 25% 40% 50%

- Les terres agricoles représentent 50% de la surface de l'Ile de France.

Selon vous, quel serait le salaire moyen d'un-e maraicher-ère qui commercialise en AMAP ? 41 000 €, 24 000 € ou 17 500 €

Réponse : En moyenne, un maraicher en AMAP se rémunère 17500€ soit un peu moins de 1500€ par mois.

	Revenu disponible / exploitant (€)	Prélèvements privés / exploitant (€)
Ensemble des fermes	17 556	17 718
RD > 35 000 €	40 875	33 733
RD intermédiaire	24 178	24 190
RD < 10 000 €	- 8 980	10 700
<u>Recemment installés</u>	9 962	8 314

Quel est le plus gros poste de dépenses dans une ferme maraichère qui vend sa production en AMAP ?

Réponse : Les salaires du personnel et les cotisations sociales !

Pour comparer les charges des exploitations, celles-ci ont été ramenées à 100 € de chiffre d'affaire :

- Le poste de charge le plus important correspond aux cotisations sociales et salaires du personnel (17% du coût de production)
- Cotisations sociales exploitants (15% du coût de production)
- Semences et plants (12,7% du coût de production)

Données issues de l'étude sur la viabilité et la vivabilité du métier de maraicher-ère bio en AMAP, du Réseau AMAP IdF

Quel est le montant total moyen des investissements pour la création d'une ferme maraichère en AMAP ? 150.000€, 170.000€, ou 200.000€

Réponse : Pour une ferme en création, le montant total moyen des investissements est d'environ 200 000 € dont 170 000 € à la charge des exploitants (aides investissement déduites)

En comparaison, pour une ferme déjà aménagée de bâtiments, d'un système d'irrigation, d'eau et d'électricité, il faudra environ 100 000 € dont 94 000 € à la charge des exploitants (aides investissement déduites).

Données issues de l'étude sur la viabilité et la vivabilité du métier de maraicher·ère bio en AMAP, du Réseau AMAP IdF

Pourquoi dit-on que nous avons besoin de nombreux·euses agriculteur·rices dans les prochaines années ?

Réponse : 2 raisons principales

- compenser les départs à la retraite des agriculteur·rices installé·es
- développer un modèle agricole alimentaire plus soutenable

Sur les départs à la retraite :

- Actuellement, il y a 496.000 chefs d'exploitation.²
- Un quart des chefs d'exploitation a plus de 60 ans.
- **D'ici 10 ans, la moitié d'entre eux pourrait partir à la retraite.**
- Celles et ceux qui s'installent – autour de 13 000 par an – ne compensent qu'aux deux-tiers les 21 000 arrêts annuels d'activité.

Sur l'évolution du modèle agricole :

Dans son Avis paru en avril 2020, le CESE indique que “pour garantir la sécurité alimentaire dans les prochaines décennies, assurer le dynamisme des zones rurales et réussir les transitions écologique, climatique, énergétique, économique et sociale qui s'imposent, la présence de très nombreux agriculteurs et salariés agricoles répartis sur l'ensemble des territoires est indispensable.”

Pour réussir la transition agroécologique et relocaliser notre production alimentaire, nous avons besoin d'1 million de paysannes et paysans. Pour atteindre cet objectif en 2050, cela implique d'installer près de 40 000 agriculteurs et agricultrices par an pendant 30 ans.

Nous aurons donc besoin de tripler le nombre d'installations annuelles jusqu'en 2050 pour relever le défi de la transition agroécologique et du renouvellement des générations !

Quel est en moyenne le temps de travail d'un maraicher en AMAP par semaine ? 43 heures, 52h heures ou 60 heures

Réponse :

- En moyenne sur l'année, un·e maraicher·ère en AMAP travaille 52h par semaine.
- Attention, il s'agit toutefois d'un métier avec de la saisonnalité, il y a donc un surcroît de travail au printemps et pendant l'été par rapport à l'hiver une fois les récoltes des légumes de garde réalisées.

	Tps de travail d'un maraicher (h/an)	En moyenne / semaine
Ensemble des fermes	2683	52
RD > 35 000 €	2424	47
RD intermédiaire	2902	56
RD < 10 000 €	2556	49
Recemment installés	2699	52

Données issues de l'étude sur la viabilité et la vivabilité du métier de maraicher·ère bio en AMAP, du Réseau AMAP IdF

C'est quoi une AMAP pour vous ?

Cf 2. Données sur les AMAP

² Agreste, Recensement agricole 2020, *Âge et devenir des exploitations agricoles*.

2. Données sur les AMAP en Ile de France

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

L'AMAP - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - est le partenariat entre :

- un groupe de citoyen·nes (appelé "groupe en AMAP")
- et une ferme paysanne (appelée "ferme en AMAP")

Les **membres de ce partenariat s'engagent réciproquement** :

- les citoyen·nes préfinancent la production (de légumes ou autres)
- les paysan·nes mettent tout en œuvre pour assurer la production.

On dit que les partenaires sont co-producteurs et qu'ils partagent la responsabilité de la production.

A intervalle régulier, les paysan·nes de la ferme apportent le fruit de leur travail sur un lieu fixe, appelé "lieu de distribution", afin de livrer aux membres du groupe la part de la récolte qu'ils se sont engagés à récupérer et qu'ils ont préfinancée.

Ce partenariat est matérialisé par un **contrat**, signé par les deux parties.

Ce partenariat implique d'autres engagements :

- la **solidarité** des amapien·nes auprès de la ferme partenaire lors des coups durs (aléas climatiques par exemple)
- l'**implication** de chacun·e dans la vie du groupe, pour faire en sorte que le partenariat soit pérenne
- la fixation de **prix justes pour les amapien·nes et rémunérateur pour les paysan·nes**
- une **production de qualité**, basée sur les principes de l'agriculture paysanne, sans utilisation des produits phytosanitaires
- une **transparence et un effort de pédagogie** de la part de la ferme sur les modes de production, l'avancée des récoltes, etc.

Ce système garantit au·à la paysan·ne une rémunération juste, l'écoulement de sa production, et un lien privilégié avec les mangeur·euse·s. Cela permet de maintenir l'agriculture paysanne dans notre région et d'accompagner l'installation d'une grande diversité de fermes.

En AMAP, les produits sont-ils bio ?

- La Charte des AMAP fait référence aux pratiques de l'agriculture biologique mais n'impose pas la labellisation bio des paysan·nes qui commercialisent en AMAP.
- Les paysan·nes doivent s'inscrire dans une « agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement, et de l'animal, en référence aux fondamentaux de l'agriculture bio ».
- L'activité agricole doit être « durable, diversifiée et adaptée au territoire, en rupture avec l'agrochimie (sans engrais, ni pesticides chimiques et de synthèse ...) et de toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant (sans OGM). »
- Si le paysan respecte ces pratiques mais n'a pas le label bio, cela doit être explicité auprès des amapien·nes.
- La proximité relationnelle et la présence des amapien·nes sur les fermes permet d'établir une confiance sur les pratiques agricoles sans passer par un label.

L'histoire et le développement des AMAP :



Réseau des AMAP en Île-de-France

Quelques repères historiques

Origine

- Un ancrage dans les mouvements d'agriculture alternative et d'éducation populaire
- dans les années 60-70, développement des Teikei au Japon ;
- dans les années 80, développement des CSA (= Community Supported Agriculture) aux Etats-Unis.

2001

- Création de la première AMAP en France (à Aubagne) et du Réseau Alliance Provence

2003

- Création de la première AMAP en Île-de-France (à Pantin)
- Adoption de la 1ère charte des AMAP
- Dépôt de la marque AMAP à l'INPI

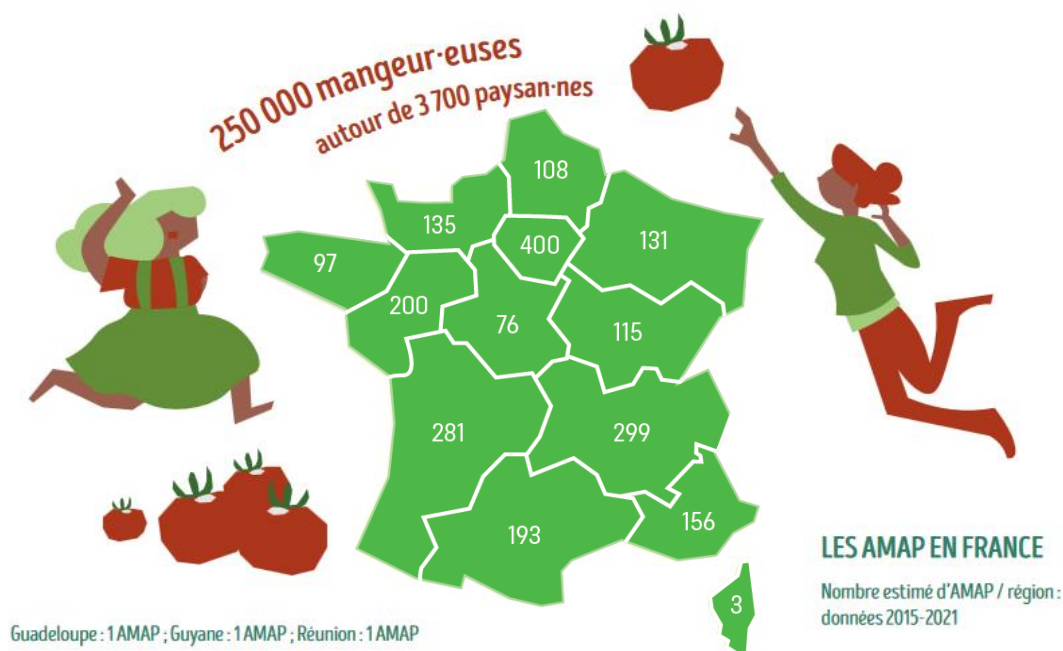
2004

- Création du Réseau des AMAP en Île-de-France

2010

- Création du Mouvement Inter-Régional des AMAP (MIRAMAP)

Aller + loin ? amap-idf.org
rubrique Historique



Le Réseau AMAP Ile de France, qu'est-ce que c'est ?

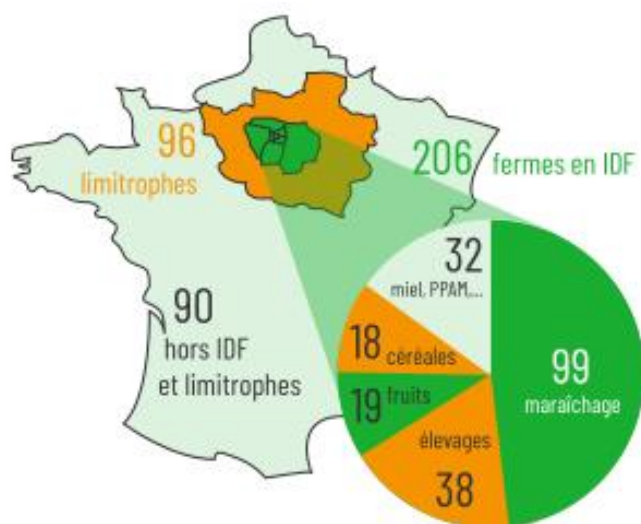
Créé en 2004, le Réseau AMAP IDF regroupe les amapien-ne-s et les paysan-ne-s qui œuvrent ensemble autour d'un même objectif : maintenir et développer une agriculture locale, paysanne et citoyenne.

Les actions du Réseau s'articulent autour de plusieurs missions :

- accompagner le développement et la pérennisation des partenariats AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ;
- accompagner l'installation de nouveaux paysans et nouvelles paysannes et veiller à la pérennité des fermes franciliennes ;
- se faire l'écho, auprès des institutions et décideurs, d'un modèle agricole économiquement viable et socialement équitable ;
- accompagner les groupes AMAP dans leurs luttes locales sur les questions agricoles et alimentaires.

Actuellement, en 2023, il y a en Ile de France :

- 377 groupes AMAP regroupent 21.000 foyers en AMAP, soit environ 48.000 personnes (si l'on prend la moyenne francilienne du nombre de personnes par foyer)
- 392 fermes en partenariat avec des AMAP d'Ile de France dont 206 fermes sont franciliennes.

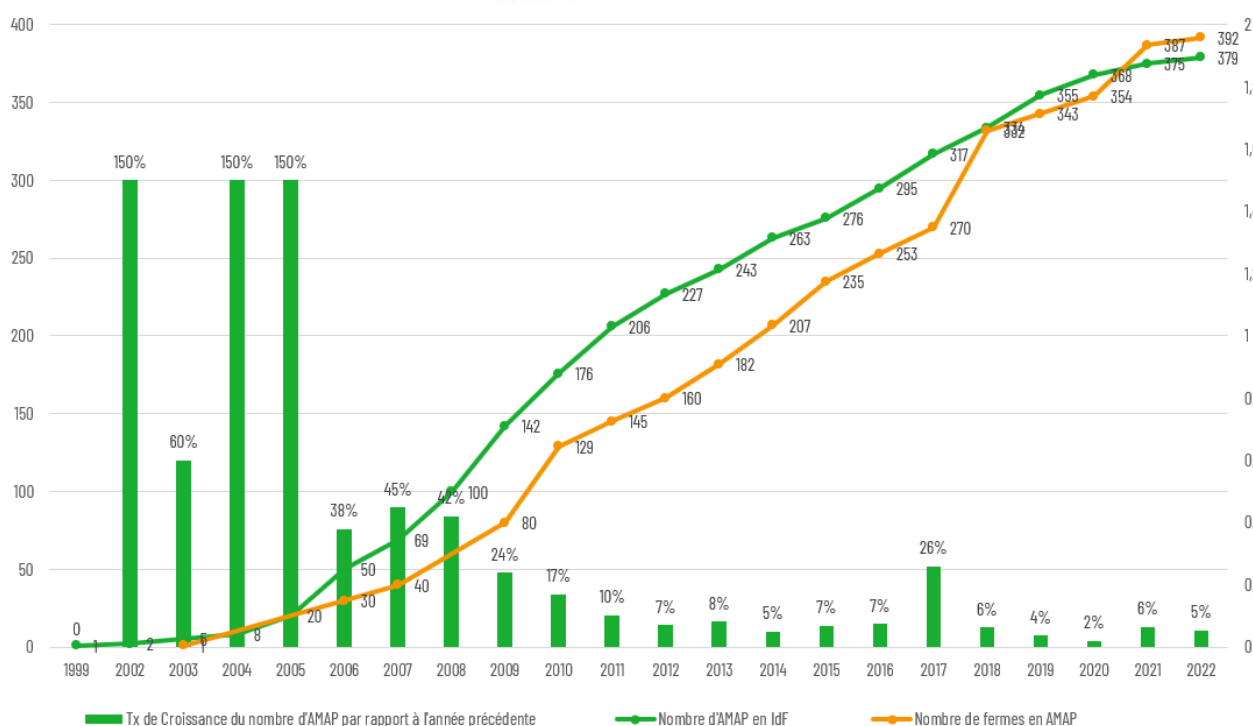


Tonnage :

D'après une étude de 2013, de l'Institut Paris Région, les AMAP d'Ile de France consomme 79 tonnes de fruits et légumes par semaine, soit **entre 3.100 et 3.600 tonnes / an**.

En comparaison, en 2013 :

- Naturalia = 42t/an
- La ruche qui dit oui : 343 t/an



L'agriculture paysanne c'est quoi ?

L'agriculture paysanne est une approche de l'agriculture développée par les paysans de la Confédération paysanne et de la FADEAR (fédé des asso pour le dvpt de l'emploi agricole et rural).

Objectif : permettre à des paysans nombreux de vivre de leur métier de façon durable et de produire pour nourrir leurs concitoyens et non produire pour produire.

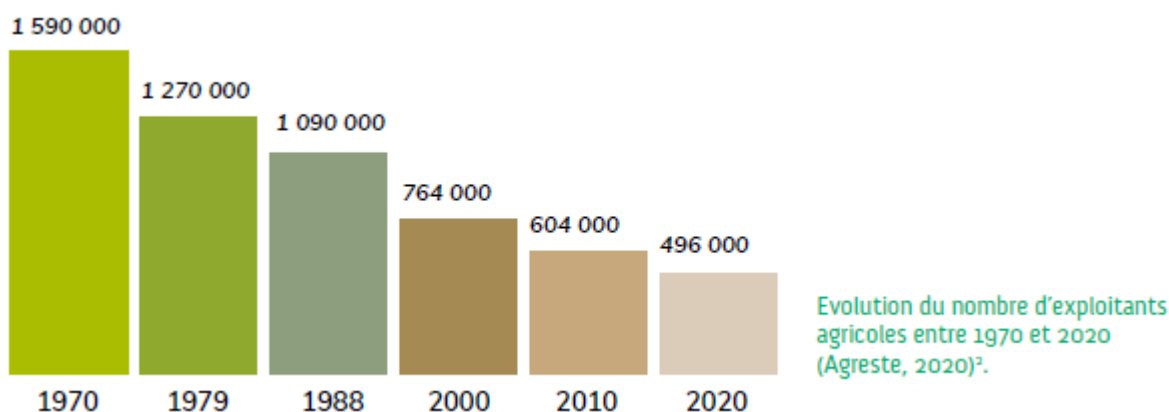
L'agriculture paysanne s'organise autour de 6 thèmes interdépendants (les 6 pétales) et 10 principes.

- Autonomie -> ne pas dépendre des banques par exemple ou des énergies fossiles -> limiter les charges liés aux achats (troc, semences, coopérative matériels...)
- Répartition -> revenu suffisant sur une surface raisonnable pour permettre à d'autres de travailler
- Nature -> travail de la fertilité des sols sur le long terme, activités respectueuses de la biodiversité (haies,...)
- Qualité -> transparence vers le consommateur, apprécier sa production pour mieux la vendre, choisir un label qui nous correspond
- Développement local -> ouverture vers la vie locale, la vie citoyenne
- Transmissibilité -> penser à la transmission aux générations futures (moins d'investissements lourds, sécuriser le foncier, intégrer son temps de travail dans le calcul du coût de production...

3. Données sur l'agriculture en France

Etat des lieux de la démographie agricole

Les politiques agricoles d'après-guerre ont volontairement contribué à réduire le nombre d'actifs agricoles en France pour rationaliser la production, agrandir et mécaniser les fermes afin de pouvoir nourrir la population.



Enjeux du renouvellement des générations en agriculture

- Actuellement, il y a 496.000 chefs d'exploitation.³
- Un quart des chefs d'exploitation a plus de 60 ans.
- **D'ici 10 ans, la moitié d'entre eux pourrait partir à la retraite.**
- Celles et ceux qui s'installent – autour de 13 000 par an – ne compensent qu'aux deux-tiers les 21 000 arrêts annuels d'activité.

³ Agreste, Recensement agricole 2020, *Âge et devenir des exploitations agricoles*.

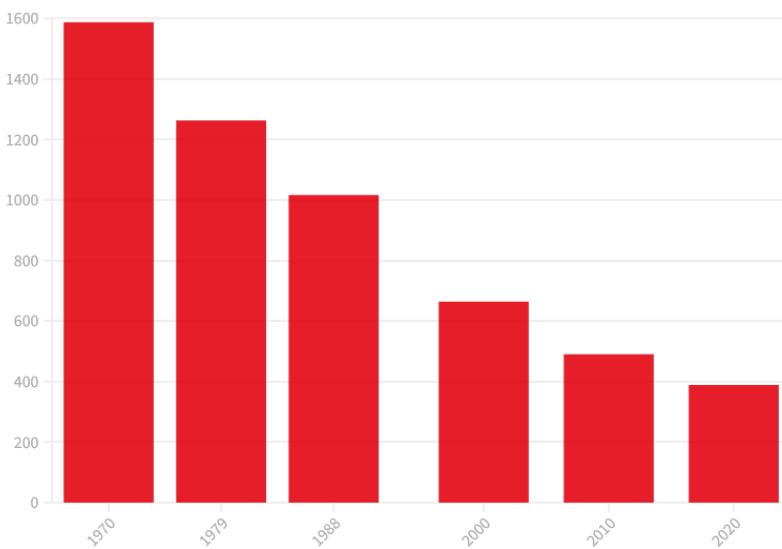
- Plus de la moitié des surfaces libérées par des arrêts d'activité vient agrandir les fermes déjà existantes, qui continuent de se mécaniser et de se spécialiser, pérennisant ainsi une agriculture insoutenable pour l'environnement et peu créatrice d'emplois.
- Preuve de cette concentration des terres, les fermes de plus de 100ha représentent désormais un quart des fermes, contre 2% en 2010.

389.000 : C'est le nombre d'exploitations agricoles en France recensées en 2020.

- Elles étaient 490 000 en 2010. Nous avons donc perdu 101 000 fermes en 10 ans.

Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2020

■ Nombre d'exploitations agricoles (en milliers)



« LES ECHOS »/SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE

C'est 10 100 par an qui disparaissent.
Ou 194 fermes par semaine.
Ou encore 28 par jour.
Donc plus d'une ferme par heure disparaît.

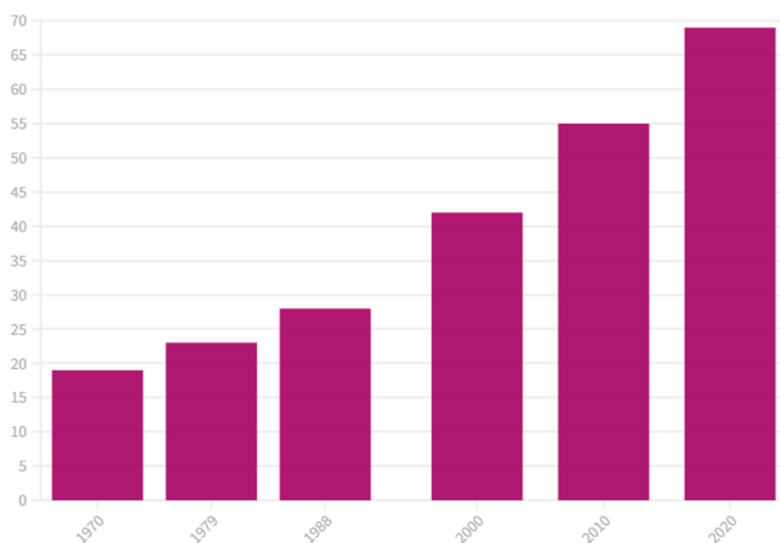
En parallèle de l'arrêt d'un grand nombre de ferme, une partie du foncier agricole est artificialisé ou retourne à l'état naturel, mais surtout la taille des exploitations agricoles augmente.

On pourrait se dire que finalement, la disparition des fermes n'est pas si grave vu qu'elle est en partie compensée par l'agrandissement

Oui mais non ! Nos organisations défendent une ruralité dynamique avec de nombreuses fermes, condition essentielle pour enclencher une véritable transition agroécologique et répondre aux enjeux climatiques.

Évolution de la surface moyenne des exploitations entre 1970 et 2020

■ Surface moyenne des exploitations agricoles (en hectares)



« LES ECHOS »/SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Pourquoi avons-nous besoin d'agriculteur-rices nombreux ?

Dans son Avis paru en avril 2020⁴, le CESE indique que “pour garantir la sécurité alimentaire dans les prochaines décennies, assurer le dynamisme des zones rurales et réussir les transitions écologique, climatique, énergétique, économique et sociale qui s’imposent, la présence de très nombreux agriculteurs et salariés agricoles répartis sur l’ensemble des territoires est indispensable.”

Pour réussir la transition agroécologique et relocaliser notre production alimentaire, **nous avons besoin d’ 1 million de paysannes et paysans**⁵. Pour atteindre cet objectif en 2050, cela implique d’installer près de 40 000 agriculteurs et agricultrices par an pendant 30 ans.

Nous aurons donc besoin de tripler le nombre d’installations annuelles jusqu’en 2050 pour relever le défi de la transition agroécologique et du renouvellement des générations !

Les Françaises et les Français sont parfaitement lucides sur cette indispensable transition de l’agriculture : dans un récent sondage réalisé par OpinionWay⁶ sur commande de l’association Terre & Humanisme, il ressort que **92% des Français estiment qu’une évolution du modèle agricole est nécessaire** et 87% des Français voient dans les modèles agroécologiques une alternative viable et souhaitable.

4. Données sur l’installation agricole

Une diversité dans les profils qui s’installent aujourd’hui en tant qu’agriculteur-rice :

- Chaque année, en moyenne **60% des personnes qui se présentent dans les points accueil installation (PAI) ne sont pas issues du milieu agricole** (NIMA) et 40% sont des femmes.
- Un tiers des nouveaux installés a plus de 40 ans (or certaines aides exclues ces publics, comme la Dotation Jeune Agriculture fermée aux plus de 40 ans).
- Leurs motivations sont variées : reconversion professionnelle, choix de vie, aspiration à produire autrement

Les attentes et les besoins de plus en plus de porteurs de projets conduisent à une nécessaire diversité des parcours d’installation : installations progressives, pluriactivité, installations en collectif pour partager l’astreinte et travailler dans un cadre de coopération, installations en coopératives pour garantir des droits sociaux, etc.

- **Les installations se font souvent sur des surfaces plus petites** (35,6 ha en moyenne en 2018) que la surface moyenne des fermes françaises (69 ha).
- Ces 10 dernières années, **20% des installations se sont faites en agriculture biologique**.⁷
- **Ces nouveaux projets peuvent être très différents des fermes à transmettre**, qui doivent donc pouvoir être restructurées.

Depuis 2015, le nombre de personnes qui contactent les PAI se situe autour de 21 000, pourtant le nombre d’installations annuelles est d’environ 13 000.⁸

« Ces changements dans les profils et les projets nécessitent une plus grande diversité et personnalisation des parcours d’installation. Ces derniers devront s’ouvrir davantage aux différents acteurs impliqués pour bénéficier de toutes les compétences et apporter des réponses appropriées aux porteurs de projets. » (CGAAER, avril 2022).

⁴ CESE, avril 2020.

⁵ Outil de projection PARCEL, développé par l’association Terre de Liens, la FNAB et le bureau d’études BASIC, 2022 ; The Shift Project, décembre 2021, « L’emploi : moteur de la transformation bas carbone » .

⁶ OpinionWay, janvier 2022, *Les Français et l’agroécologie*

⁷ Agreste, RA 2020.

⁸ CGAAER, avril 2022.

5. Données sur l'agriculture en Ile de France

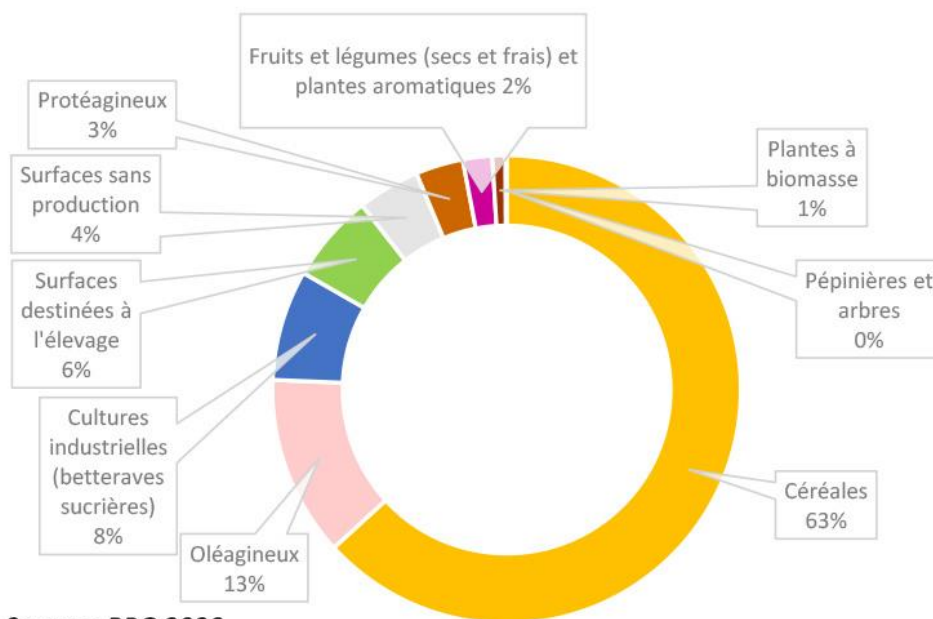
Terres agricoles représentent 50% de la surface de l'Ile de France.

Nombre d'exploitations en Ile de France : 4. 425 (en baisse de 12% en 10 ans)

Surface : 127 hectares en moyenne (soit 14 ha de plus qu'en 2010)

Un territoire francilien historiquement céréalier : 80% des exploitations, plus de 150 ha en moyenne

Répartition des surfaces agricoles actuellement :



Source : RPG 2020

Histoire de l'agriculture en Ile de France : un territoire spécialisé en grandes cultures mais avec un grand potentiel de diversité de productions agricoles

- Jusque dans les années 1950, l'agriculture francilienne était spécialisée en grandes cultures mais avec aussi des cultures « spécialisées » (ceinture maraichère, arboriculture, polyculture élevage etc.)
- Spécialisation en grandes cultures est liée au fait que les exploitations agricoles ont des très grandes surfaces (moyennes et grandes exploitations) : constitution de grandes propriétés foncières par la noblesse et le clergé au moyen âge
- Agriculture francilienne diversifiée jusque dans les 1950 :
 - Grandes cultures dominaient largement les plateaux de la future grande couronne
 - Ceinture maraichère alimentait encore en grande partie les habitants de l'agglomération parisienne
 - Arboriculture bien présente : développé au XVIIe siècle pour répondre à la demande d'une élite urbaine
 - IDF pas une région d'élevage traditionnellement (en dehors de certaines localisations historiques, bries de Meaux et Melun, bergerie nat de Rambouillet) mais des bovins étaient présents sur les cultures de céréales (polyculture élevage) + dans les vallées
- Déclin progressif de la diversité agricole (urbanisation, importation, politiques agricoles etc.) qui met en péril la résilience alimentaire du territoire
 - Urbanisation a fait reculer toujours + loin les maraichers
 - Développement des transports a facilité les importations

Cas du déclin de l'arboriculture :

- Concurrence des productions d'autres pays, développement des transports, nouvelles méthodes de stockage et transformation
- 1990 chutes des prix du marché de gros, vergers arrachés pour être couverts de grandes cultures

- Entre 1970 et 2000 nb d'arbo a diminué de près de 70%
- Depuis 1980, baisse de 80% des surfaces de vergers et petits fruits
- Arboriculture représente actuellement seulement 0,4% de la surface agricole utile d'Ile de France

Cas du déclin du maraîchage :

- Le nombre d'exploitations maraîchères a ainsi diminué de 71 % en petite couronne entre 1988 et 2000;
- Le maraîchage, qui était en Île-de-France à la deuxième place en 1988 en termes de nombre d'exploitations (8 % des exploitations étaient en maraîchage contre 64 % en grandes cultures) a vu son importance s'amoinrir avec 3,5 % des exploitations en maraîchage et 72 % en grandes cultures en 2000.

Actuellement, il est nécessaire d'accompagner à la diversification de ces fermes céréalières pour faciliter leur transmission et revenir sur des modèles d'agriculture paysanne plus résilients

L'agriculture biologique en Ile de France :

- **Près de 14% des exploitations franciliennes sont en Agriculture biologique** avec 648 producteurs dont 39% en grande culture et 27% en production de légumes.
- 40 000 ha de surfaces Bio et en conversion dans la région soit **7% de la SAU régionale** (50% de cette surface bio est en « conversion »).
- En 10 ans, l'Île-de-France est ainsi passée de 152 à 546 fermes bio et de 7000 à près de 30 000 hectares.
- La spécialisation en grandes cultures se confirme, mais on observe une progression nouvelle du maraîchage et de la viticulture sur des superficies qui restent toutefois limitées, tandis que l'élevage poursuit sa baisse.
- ¼ des fermes engagées en agriculture bio produisent des légumes ou des grandes cultures
- 86.8% des surfaces agricoles d'Ile de France sont consacrées aux grandes cultures ou aux prairies et surfaces fourragères

617

exploitations sont engagées dans une certification AB à fin 2021

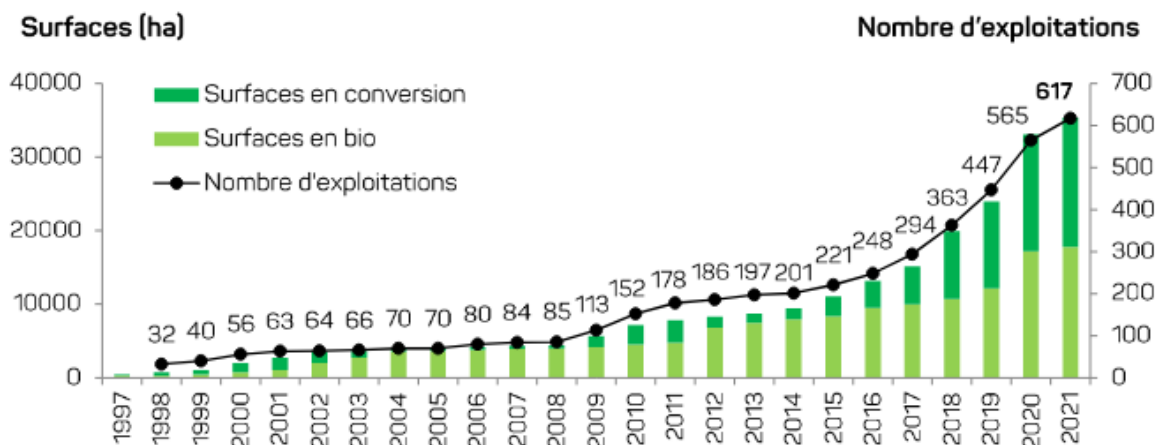
35 380 ha

sont cultivés en bio ou en conversion fin 2021

13,9%

des exploitations agricoles franciliennes sont engagées en bio à fin 2021

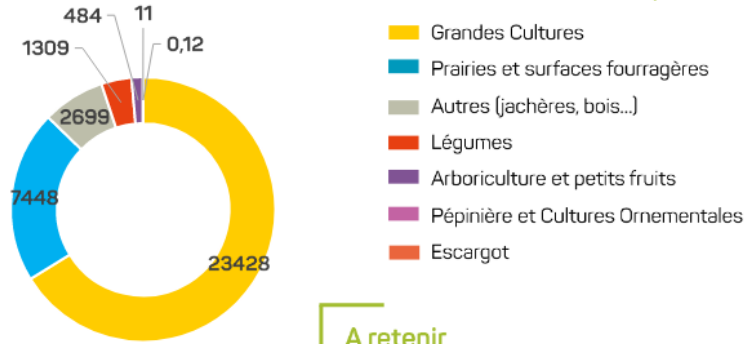
Surfaces et nombre d'exploitations engagées en Agriculture Biologique depuis 1997



Source : Observatoire GAB Ile de France, 2022

Répartition des surfaces (ha) AB d'Ile-de-France par type de production

(Source : GAB IdF)



A retenir

L'Agriculture Biologique sur le territoire francilien

Exploitations engagées en AB par type de production principale et par surfaces cultivées en AB par commune

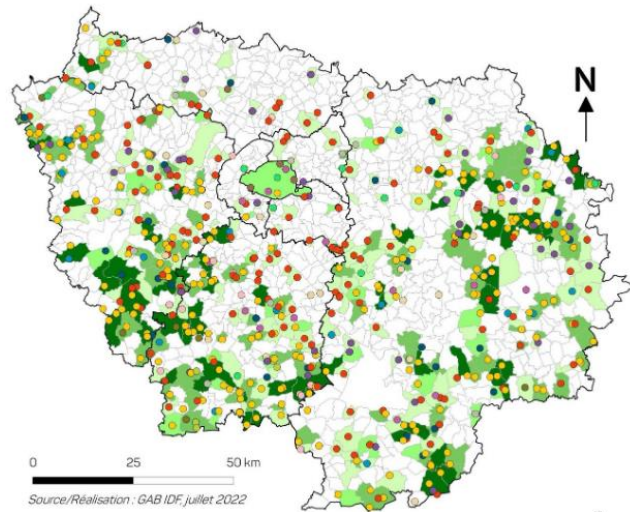
Surfaces en AB

- 0 à 20 ha
- 20 à 50 ha
- 50 à 200 ha
- 200 ha et plus

Exploitations engagées en AB par type de production principale

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre*
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraiçage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-élevage
- PPAM**
- Viticulture

Autre* : terres (généralement des prairies) engagées en AB dont l'utilisation n'est pas valorisée en AB
PPAM** : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales



0 25 50 km
Source/Réalisation : GAB IDF, juillet 2022

7

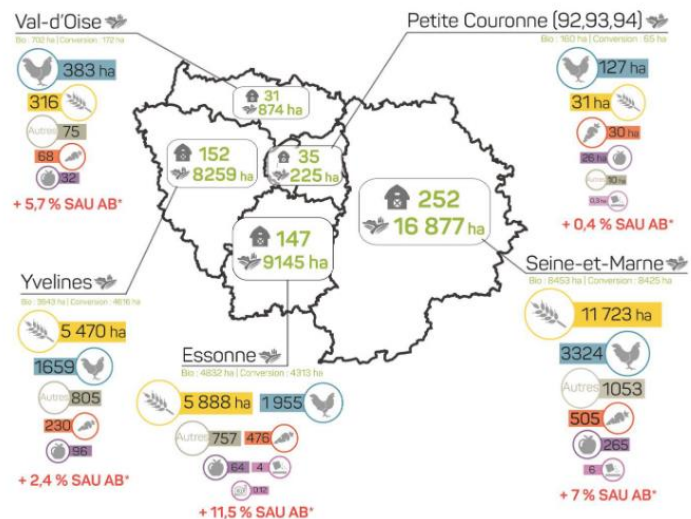
L'Agriculture Biologique par département

Type de surface (ha)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Autres (jachères, bois...)
- Arboriculture et petits fruits
- Pépinière et Cultures Ornementales
- Prairies et surfaces fourragères (en partie dédiées à l'élevage)

* % Evolution en AB entre 2020 et 2021

Source / Réalisation : GAB IdF, juillet 2022



33

La transmission des fermes en Ile de France

- 30% des exploitant·es ont plus de 60 ans : 70 % ne sachant pas ce qu'ils vont faire de leur terre
- Ils cultivent plus de 24 % de la SAU
- Scénario le plus probable :
 - l'agrandissement des structures couplé à un accroissement du capital investi dans les fermes
 - la disparition des entreprises agricoles de « taille économique insuffisante »
- Le fruit d'une politique agricole qui va vers la modernisation des fermes, l'agrandissement, les investissements
- Ce vieillissement global s'explique principalement par des installations réduites au cours des deux dernières décennies, alors que la taille des exploitations s'accroît.

6. Données sur l'évolution de la demande en circuits courts

L'enquête du RMT Alimentation locale sur l'évolution des circuits courts (2022) :

Une enquête menée par le RMT alimentation locale auprès de plusieurs centaines d'acteurs révèle une réalité plus nuancée avec, par rapport à 2019, autant de hausses des ventes que de baisses. Elle montre que les évolutions vécues par les uns et les autres résultent de causes multiples et non d'une cause unique, et que la crise de la Covid-19 continue à redistribuer les cartes, dans les territoires comme dans le secteur de la distribution alimentaire.

Il n'y a pas de baisse généralisée des ventes en circuits courts par rapport à la situation d'avant crise !

- Des points de vente observent des baisses mais d'autres des hausses des ventes
- Les baisses de vente ne concernent pas certains produits en particuliers, ni certains modes de vente : ce sont les conditions locales qui permettent de comprendre les variations

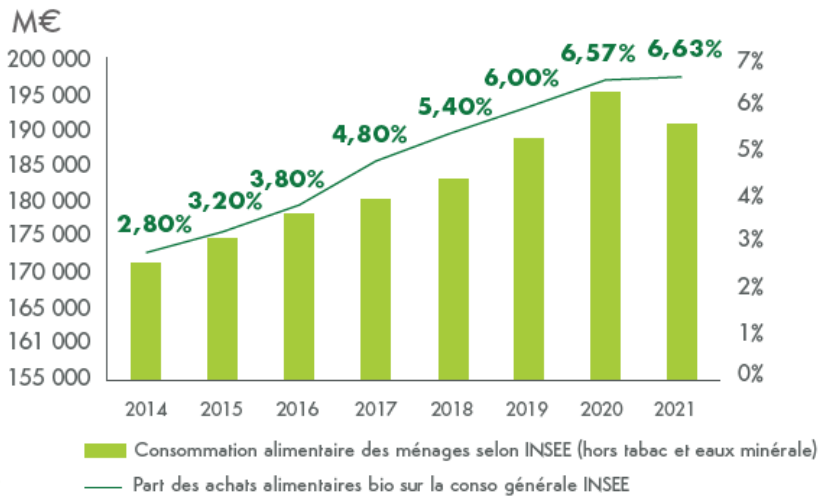
Les baisses de vente sont multifactorielles :

- Les consommateurs ont bien modifié leurs achats en circuits courts depuis le début de la crise
- Ceux qui consommaient déjà dans ces circuits avant la crise ont souvent augmenté leurs dépenses, d'autres, nouveaux venus, ne sont pas forcément restés, ce qui contribue à expliquer certaines baisses de vente. De plus, localement, des consommateurs ont pu changer de circuit court, préférant désormais un circuit plus près de chez eux ou plus pratique par exemple : certains circuits gagnent des clients, d'autres en perdent,
- Concurrence avec les supermarchés : Un point de vente qui captait auparavant toute la demande doit partager sa clientèle avec un nouvel arrivant ou avec le supermarché d'à côté.
- De nouveaux circuits courts sont nés pendant la crise et les produits présentés comme locaux - pas forcément issus d'un circuit court - ont progressé dans les rayons des supermarchés.
- Les difficultés sont souvent liées à des anticipations trop optimistes : Déception de certains producteurs et magasins est d'autant plus grande du fait que le pic de demande pendant le premier confinement n'a pas perduré !

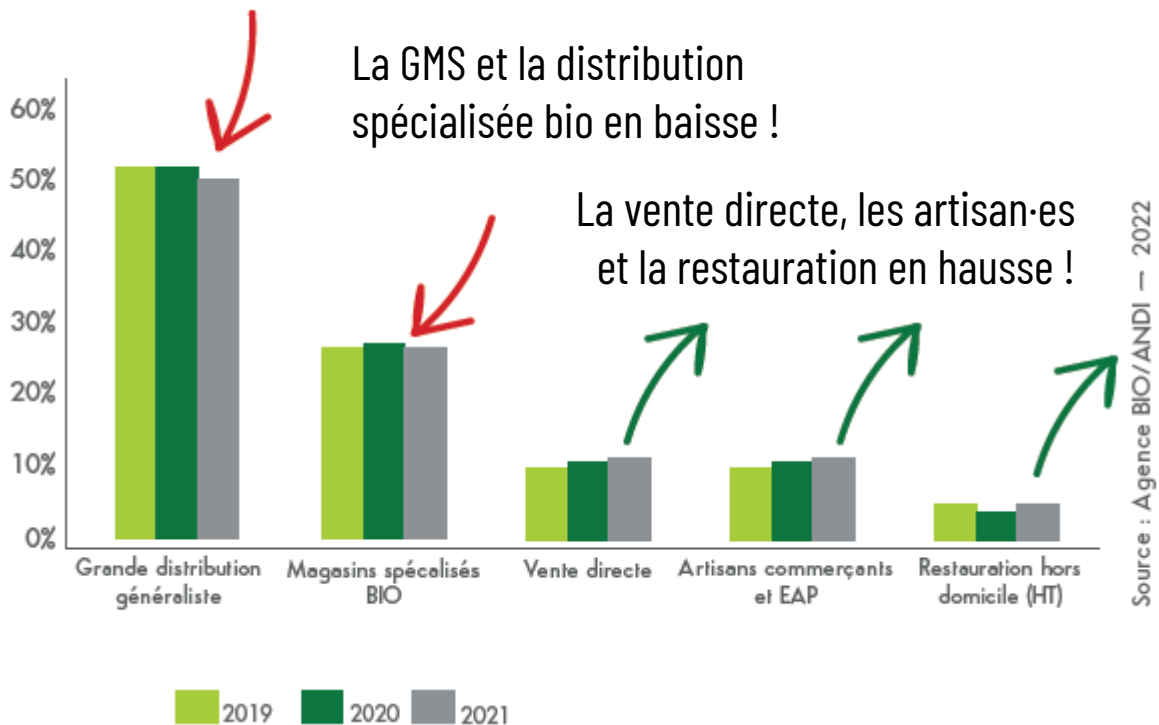
Les chiffres de l'Agence Bio :

- Une baisse de - 2,28% de la consommation alimentaire globale des ménages : les français ont déconsommé !
- On a surtout communiqué sur les chiffres de la grande distribution !
- OR le bio c'est surtout les magasins spécialisés (27% de la distribution bio) et la vente directe (1 ferme bio sur 2 vend en direct)
- La grande distribution vend 70% de leurs nourritures aux français, MAIS elle ne représente que 50% des débouchés du bio (50,2%).

→ Les GMS et grandes surfaces spécialisées vendent moins de bio, MAIS la vente directe par les producteurs et la vente par les circuits courts augmentent.



La crise sanitaire de 2020 a artificiellement augmenté les ventes de produits bio.



La **production de bio est toujours en forte augmentation** : avec une hausse de plus de 9% en 2021 et 20% des surfaces qui sont encore en conversion.

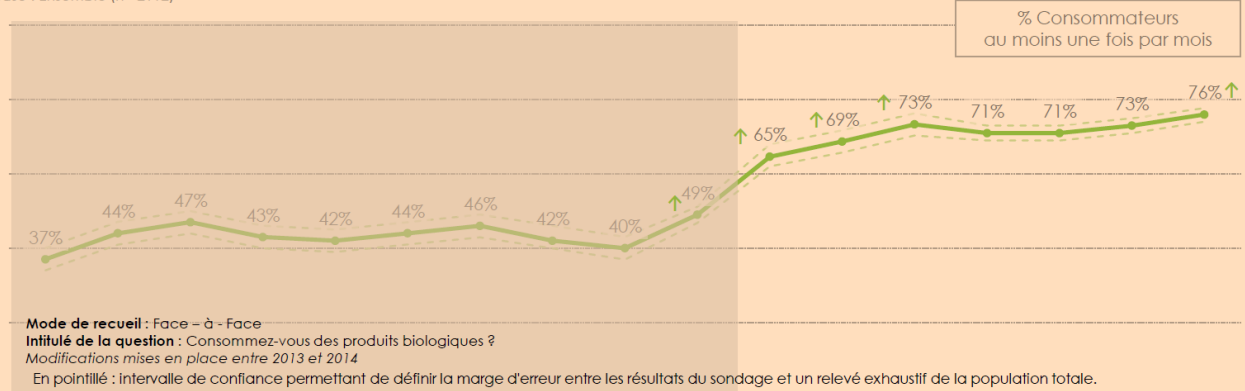
Fin 2021, l'Agence BIO compte plus de **13,4%* de fermes bio en France**.

L'Agence BIO n'observe pas de phénomène de « sorties du Bio » massif, en 2021, les sorties du bio représentent **4,17% des fermes** (contre 4,02% en 2020) soit une hausse de seulement 0,15%. En outre, plus de la moitié des sorties du bio sont des départs à la retraite et non des agriculteurs qui renoncent à produire bio.

Evolution de la part de consommateurs de produits biologiques

Une part de consommateurs réguliers de produits biologiques en hausse sur l'année 2021.

Base : Ensemble (n= 2112)



Mode de recueil : Face - à - Face

Intitulé de la question : Consommez-vous des produits biologiques ?

Modifications mises en place entre 2013 et 2014

En pointillé : intervalle de confiance permettant de définir la marge d'erreur entre les résultats du sondage et un relevé exhaustif de la population totale.

2003 (n=1008) 2004 (n=1000) 2005 (n=1042) 2006 (n=1006) 2007 (n=1023) 2008 (n=1050) 2009 (n=1015) 2010 (n=1028) 2011 (n=995) Nov. 2013 - Jan./Mars 2014 (n=2019) 2015 (n=1007) 2016 (n=1002) 2017 (n=1002) 2018 (n=2000) 2019 (n=2000) 2020 (n=2100) 2021 (n=2112)

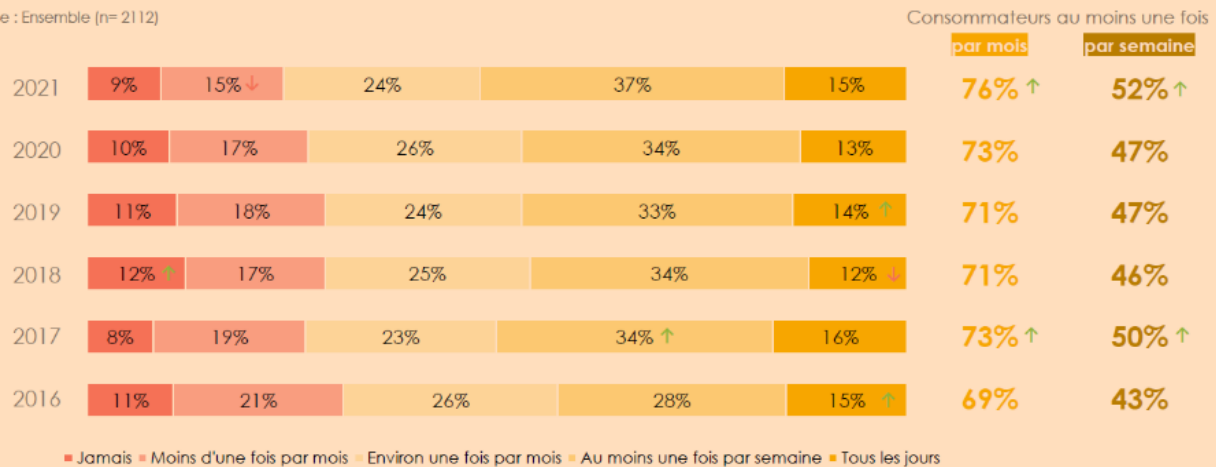
Q1. Avez-vous consommé des produits biologiques au cours des 12 derniers mois ?

↑ ↓ Hausse / Baisse significative d'une vague à l'autre 13

Part de consommateurs de produits biologiques

Une hausse tirée par les consommateurs les plus fréquents (au moins une fois par semaine voire tous les jours).

Base : Ensemble (n= 2112)



Q1. Avez-vous consommé des produits biologiques au cours des 12 derniers mois ?

↑ ↓ Hausse / Baisse significative d'une vague à l'autre 14

Source : Agence bio – baromètre de la consommation et perception des produits biologiques en France - 2022

7. Annexes – 3x3 engagements

PARTENARIAT AMAP

		
<h4>CONTRACTUALISATION</h4>	<h4>CONFIANCE</h4>	<h4>CONVIVIALITÉ</h4>
<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un contrat entre la ferme et chaque amapien-ne • Relation de vente directe : l'association n'est pas un intermédiaire commercial • Des aliments issus de la ferme : pas d'achat-revente 	<ul style="list-style-type: none"> • Une relation transparente basée sur la confiance • Proximité géographique : une démarche territorialisée • Une vision commune : objectifs et valeurs partagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les échanges entre la ferme et le groupe en AMAP, et entre les amapien-ne-s : respect mutuel et bienveillance • Une proximité relationnelle : apprendre à se connaître

PAYSAN·NE

		
<h4>TRANSPARENCE</h4>	<h4>QUALITÉ</h4>	<h4>PÉDAGOGIE</h4>
<ul style="list-style-type: none"> • Sur les pratiques agricoles et choix de production • Sur les coûts de production (calcul du prix de la part de récolte) • Sur la production (quantités et qualité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des aliments frais, de saison, diversifiés (variétés anciennes ou locales, si possible) • Des pratiques s'inscrivant dans les principes d'une agriculture paysanne • Un mode de production relevant de l'agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer régulièrement sur l'avancée des cultures • Etre présent-e aux livraisons • Accueillir les amapien-ne-s sur la ferme

AMAPIEN·NE·S



PRÉFINANCEMENT

- Signature et remise des chèques avec le contrat d'engagement en début de saison
- Pas d'échange d'argent pendant les distributions
- L'amapien-ne est responsable de son contrat : pas de remboursement ou report



SOLIDARITÉ

- Comprendre les problématiques des paysan-ne-s
- Accepter les variations de récolte en fonction des aléas
- Apporter un appui (financier, logistique, matériel) à la ferme en cas de besoin



IMPLICATION

- Participer à la vie du groupe et au fonctionnement de l'association
- Aller sur la ferme
- Assurer des permanences pendant les distributions

ZOOM SUR LE CALCUL DU COÛT D'UNE PART DE RECOLTE



COÛTS DE
FONCTIONNEMENT
DE LA FERME

(Fermage, plants et semence, intrants, petit matériel, amortissement du gros matériel ou remboursement des emprunts, salaires et cotisations sociales, etc.)



REVENU
DU, DE LA OU DES
PAYSAN·NE·S



= €

NOMBRE PARTS DE RÉCOLTE

(La part de récolte correspond à ce que le paysan met en culture pour une famille amapienne pour une année. Chaque famille préfinance ainsi une part annuelle de la production du paysan.)